



CONVENTION EUROPEENNE DU PAYSAGE
PRIX DU PAYSAGE DU CONSEIL DE L'EUROPE
5^e Session – 2016-2017
FORMULAIRE DE CANDIDATURE

Présentation

La Convention européenne du paysage a pour objet de promouvoir la protection, la gestion et l'aménagement des paysages européens et d'organiser la coopération européenne dans ce domaine. Elle représente le premier traité international exclusivement consacré à l'ensemble des dimensions du paysage européen. En prenant en compte les valeurs paysagères, naturelles et culturelles du territoire, elle contribue à préserver la qualité de vie et le bien-être des Européens.

La Résolution sur le règlement relatif au Prix du paysage du Conseil de l'Europe, adoptée par le Comité des Ministres le 20 février 2008 lors de la 1018^e réunion des Délégués des Ministres, rappelle que l'article 11 de la Convention institue le Prix du paysage du Conseil de l'Europe et qu'il s'inscrit dans la lignée du travail accompli par le Conseil de l'Europe en faveur des droits de l'homme, de la démocratie et du développement durable. Il met effectivement en valeur la dimension territoriale des droits de l'homme et de la démocratie, en reconnaissant l'importance des mesures prises pour améliorer les caractéristiques paysagères du cadre de vie des populations.

Ouvert aux Parties à la Convention, le Prix est de nature à accroître la sensibilisation de la société civile à la valeur des paysages, à leur rôle et à leur transformation. Il vise à récompenser des initiatives concrètes et exemplaires pour la réalisation d'objectifs de qualité paysagère sur le territoire des Parties à la Convention. Le Prix est décerné tous les deux ans et les dossiers de candidature doivent parvenir au Secrétariat Général du Conseil de l'Europe.

Lors de sa réunion tenue à Strasbourg les 28-29 avril 2008, le Comité directeur du patrimoine et du paysage (CDPATEP) a demandé à ses membres de faire parvenir les dossiers de candidature au Secrétariat du Conseil de l'Europe par la voie des Représentations permanentes des Parties à la Convention.

*Nous vous serions reconnaissants de bien vouloir faire parvenir les dossiers de candidature (10 pages maximum) au Secrétariat Général du Conseil de l'Europe au plus tard le **30 janvier 2017** :*

- par E-mail, le formulaire de candidature rempli : maguelonne.dejeant-pons@coe.int ;*
- par courrier postal, une copie du formulaire de candidature rempli et le matériel complémentaire (CD-Rom ou DVD contenant l'ensemble du matériel additionnel): Maguelonne DÉJEANT-PONS, Secrétaire exécutive de la Convention européenne du paysage, Conseil de l'Europe, Agora (A3-32C), F- 67075 STRASBOURG Cedex.*

* * *

- La participation au Prix du paysage du Conseil de l'Europe est seulement ouverte aux collectivités locales et régionales, à leurs groupements, ainsi qu'aux organisations non gouvernementales, comme indiqué dans l'article 2 de l'annexe à la résolution CM/Res (2008)3.*
- Le dossier de candidature doit être présenté dans l'une des deux langues officielles du Conseil de l'Europe (français ou anglais).*
- Le matériel remis doit être libre de droits pour son utilisation par le Conseil de l'Europe en vue de la communication sur la promotion du Prix ou de toute autre publication ou action liée à la Convention. Le Conseil de l'Europe s'engage à mentionner le nom des auteurs.*
- Les dossiers incomplets ou ne respectant pas le règlement ne seront pas admis à concourir.*

Pour plus de détails, consulter la rubrique du portail internet du Conseil de l'Europe consacrée au Prix du paysage, à l'adresse suivante : <http://www.coe.int/Conventioneuropennedupaysage>

* * *

I. ETAT CONCERNE ET CANDIDAT

1. **Etat** BELGIQUE

Représenté par Mme Annick FOURMEAUX
Adresse : Service Public de Wallonie
DGO4
Rue des Brigades d'Irlande, 1
B- 5100 JAMBES
Téléphone : +3281332111
Courriel : Annick.fourmeaux@spw.wallonie.be

M. Briec QUEVY
Service Public de Wallonie
DGO3
Avenue Prince de Liège, 15
B-5100 JAMBES
+3281335116
Briec.quevy@spw.wallonie.be

2. **Candidat** Ville de Liège

*Nom de ou des
autorité(s) locale(s), régional(s)
ou de la (des) ONG(s)*

Représenté par M. Michel FIRKET
Adresse : Echevin des Finances, de la Mobilité, du
Tourisme et du Patrimoine
Rue de Namur, 2 B-4000 LIEGE
Téléphone : +3242383087
Courriel : Anne.rondia@liege.be

II. PRESENTATION DU PROJET

3. Nom du Project

Les Coteaux de la Citadelle à Liège : 1999-2010 De l'enclos au réseau

4. Localisation du Project

Les Coteaux de la Citadelle de Liège s'étendent sur environ 86 hectares et couvrent depuis le fond de la vallée, le versant sud de l'une des collines les plus escarpées qui bordent la plaine alluviale de la Meuse.

A proximité immédiate du centre historique, ce vaste ensemble continu de terrasses, vergers, bois, sentiers ou jardins à flanc de coteau, est un lieu privilégié pour les visiteurs en quête d'espaces verts, de calme ou de témoignages architecturaux du passé.

Les lieux recèlent de multiples témoins du paysage primitif de la ville, de sa physionomie médiévale et des dix-septième et dix-huitième siècles.

Mais, loin d'être un « monument historique » déserté, les Coteaux sont vivants. Huit mille personnes y habitent et quelque onze mille usagers fréquentent quotidiennement le site: écoliers, étudiants, fonctionnaires, personnes hébergées ou employées dans les services hospitaliers proches, visiteurs et promeneurs.

5. **Résumé du Project** (10 lignes)

A proximité immédiate du centre historique, les « Coteaux de la Citadelle » s'étendent sur environ 86 hectares, et couvrent le versant sud de l'une des collines les plus escarpées qui bordent la vallée de la Meuse. Ce vaste ensemble continu de terrasses, vergers, bois, sentiers, et jardins, recèle un patrimoine historique remarquable: près de septante monuments et cinq sites classés. Depuis près de vingt ans, citoyens et pouvoirs publics se sont mobilisés pour la sauvegarde et la mise en valeur de l'ensemble. Le projet s'est attaché à consolider la destination publique de ces sites exceptionnels, à assurer leur conservation et à mettre en œuvre des modes de gestion novateurs et intégrés. En 2010, c'est un ensemble de 18 sites aménagés connectés sur 13 kilomètres de circuits de promenades piétonnes qui a été viabilisé et rendu accessible pour la découverte touristique des patrimoines historique et naturel et offertes pour la détente aux habitants du centre urbain.

6. **Photo représentant le Projet** (en haute définition – JPEG 350 dpi) et nom de l'auteur de la photo svp

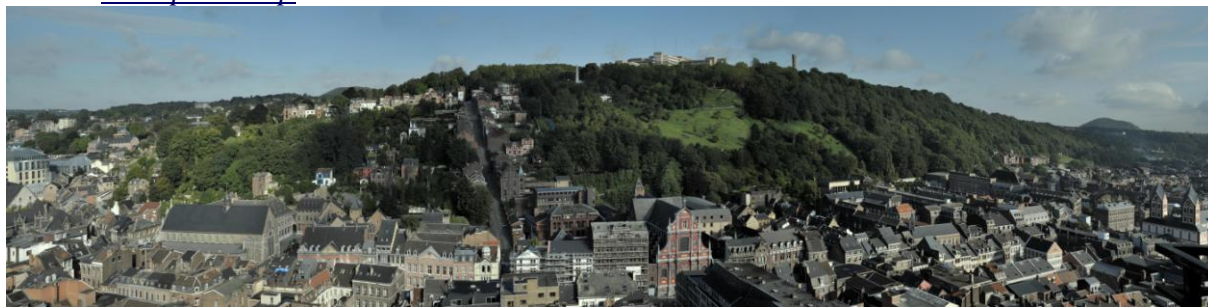


Photo Luc Gilson

III. CONTENU DU PROJET

7. **Début du projet**
*La réalisation doit être
achevée depuis trois ans*

mois année

8. **Partenaires**

40 groupements et associations actifs sur le site fédérés par la Ville de Liège dans l'asbl « Les Coteaux de la Citadelle »

9. Organismes de financement

Fonds européens FEDER :
Objectif 2 Meuse -Vesdre 1997-1999
Objectif 2 Meuse –Vesdre 2000-2006
Région wallonne :
Direction générale de l’Economie et l’Emploi
Commissariat général au Tourisme
Direction des Espaces Verts
Direction générale de l’Aménagement du Territoire, du Logement, du Patrimoine et de l’Energie
Ville de Liège

10. Principaux objectifs du Projet

- Assurer juridiquement et physiquement la destination publique des sites qui appartiennent à la collectivité en en aménageant l’accessibilité,
- Assumer la nécessité urgente de conservation des structures historiques essentielles sans viser à leur reconstitution,
- Mettre en place des moyens de gestion différenciés appropriés à la diversité des milieux naturels existants ou à aménager,
- Stimuler la découverte touristique de ce patrimoine, en synergie avec les pôles du centre historique, mais en l’intégrant et en respectant la vie des quartiers et de ses habitants.

11. Résultats obtenus

Le site des Coteaux de la Citadelle est devenu un lieu important de la Ville de Liège. Les travaux réalisés en font un lieu de vie pour les habitants (8.000) et les personnes qui fréquentent quotidiennement le site (11.000), un lieu de promenade et de détente pour les Liégeois, un outil pédagogique pour les écoles et les centres d’insertion sociale qui le pratiquent, un lieu de découverte et de promenade pour les riverains et les touristes. Les évènements organisés dans le site rencontrent un grand succès : 800 participants à la corrida des remparts (jogging) et 50.000 visiteurs lors de l’édition 2015 de la “Nocturne des Coteaux”, moment privilégié de rencontre entre habitants, visiteurs, artistes, acteurs publics et privés... Des aménagements nouveaux et la restauration de circulations anciennes mettent le site en liaison avec le centre urbain. De nombreux sites et monuments historiques ont été réhabilités. La nature, la faune et la flore ont toute leur place dans ce site pourtant urbain. Le site réussit le pari de l’harmonie entre passé et présent, habitants et visiteurs, nature et urbain. L’implication constante de la population a permis de réussir ce défi.

IV. RESPECT DES CRITERES D'ATTRIBUTION DU PRIX

12. Développement territorial durable

Le projet s'inscrit-il dans une politique de développement durable ?

Contribue-t-il au renforcement des valeurs environnementales, sociales, économiques, culturelles et esthétiques du paysage ? De quelle façon ?

Est-il parvenu à s'opposer ou à remédier à des dégradations de l'environnement ou à des nuisances en milieu urbain ? De quelle façon ?

Le projet s'inscrit-il dans une politique de développement durable ?

Le projet s'appuie sur des dynamiques existantes ou émergentes et les démultiplie en créant des liens entre les projets développés dans le centre urbain.

- la richesse et la diversité du patrimoine historique et naturel,
- une dynamique exceptionnelle de rénovation et de réhabilitation du patrimoine architectural et des espaces publics, traduite dans une multitude de projets répartis sur le site ou dans ses abords immédiats,
- la situation foncière des propriétés assurant aux pouvoirs publics la maîtrise de la majeure partie des sites concernés,
- les qualités environnementales et le rôle joué par ce vaste ensemble vert dans le réseau écologique, mis en évidence en 1997 par le Plan communal de développement de la Nature,
- les usages, les attentes des habitants et les projets des associations quant à leur cadre de vie et au devenir de leur quartier.

Les objectifs du projet se basent sur ces potentiels :

- assurer juridiquement et physiquement la destination publique des sites qui appartiennent à la collectivité en aménageant l'accessibilité,
- assumer la nécessité urgente de conservation des structures historiques essentielles sans viser à leur reconstitution,
- mettre en place des moyens de gestion différenciés appropriés à la diversité des milieux naturels existants ou à aménager,
- stimuler la découverte touristique de ce patrimoine, en synergie avec les pôles du centre historique, mais en l'intégrant et en respectant la vie des quartiers et de leurs habitants.

Contribue-t-il au renforcement des valeurs environnementales, sociales, économiques, culturelles et esthétiques du paysage ? De quelle façon ?

Du noyau primitif, à l'agglomération urbaine, les caractères accusés du site initial sont restés à Liège bien perceptibles : les entrelacs des bras du fleuve, des îles et des rivières, d'une part, les masses complexes des versants des vallées, d'autre part, ont fortement marqué la ville dans ses limites et dans sa structure et restent des composantes essentielles du paysage.

Ces formes sont présentes sur tous les versants qui bordent les vallées depuis les confins de la ville, mais **c'est sur les Coteaux de la Citadelle que ces caractères sont les plus accentués.**

- C'est là que la déclivité est la plus accusée ;
- C'est là que la plaine alluviale est la plus étroite et que les deux composantes majeures du paysage, fleuve et colline, se trouvent les plus proches, les versants des vallées, les routes et le fleuve épousant les mêmes lignes de force ;
- C'est là que la proximité entre les pentes de la colline et le centre historique est la plus

- grande, et que les points de vue sont les plus spectaculaires et les plus variés ;
- C'est là que les usages les plus anciens ont laissé leurs traces sous forme de structures sans cesse réappropriées : réseau des chemins (trame viaire), murs d'enceinte et de soutènement, terrasses, limites de propriétés (trame parcellaire),
 - C'est là que les modèles architecturaux se sont, pour la plupart, à la fois conformés au site et l'ont modelé, se sont emboîtés ou superposés au fil du temps, et constituent un ensemble patrimonial multiple et cohérent.

Ces caractères en font un site emblématique du paysage liégeois. Ils motivent l'intérêt collectif qui s'est progressivement manifesté à son égard depuis près de vingt ans et qui a initié le processus de réappropriation en cours.

Ces caractères sont les bases communes, le socle, sur lequel se sont construits les divers projets de requalification qui le concrétisent.

Dans les projets plus spécifiquement liés au paysage, initiés par la Ville de Liège, la relation à établir avec ces caractères et l'inscription dans ces processus ne constituaient pas une modalité d'expression architecturale mais bien un objectif explicite des projets. Cet objectif a été exprimé par le maître d'ouvrage dans sa programmation et dans le choix d'un projet ou d'un auteur de projet.

Il en résulte une attitude commune, qui ressort des interventions réalisées sur des échelles et dans des situations très différentes.

Cette attitude se traduit par une grande sobriété d'expression relevant moins d'un minimalisme sophistiqué que du strict utilitaire, l'utilité étant ici de donner à voir plutôt que de se faire remarquer, de lire dans la matière concrète du site la carte de son histoire, d'y tracer un chemin, de comprendre les mutations, d'établir les conditions d'espace et de silence qui permettent d'être avec soi-même et au monde, et aussi..., « de faire avec » les moyens disponibles, ici et maintenant, pour continuer le paysage.

Est-il parvenu à s'opposer ou à remédier à des dégradations de l'environnement ou à des nuisances en milieu urbain ? De quelle façon ?

Le projet dans sa multiplicité a permis :

- d'assurer juridiquement et physiquement la destination publique des sites qui appartiennent à la collectivité en en aménageant l'accessibilité,
- d'assumer la nécessité urgente de conservation des structures historiques essentielles sans viser à leur reconstitution,
- de mettre en place des moyens de gestion différenciés appropriés à la diversité des milieux naturels existants ou à aménager,
- de sauvegarder d'une dégradation irréversible, des sites de grande qualité patrimoniale ou environnementale grâce à la transversalité des programmes (touristiques, patrimoniaux, espaces verts, rénovation urbaine) et à leur désenclavement pour ouverture au public,
- d'affecter des moyens à la restauration des structures de sites historiques exceptionnels (Terrasses des Minimes) ou socialement significatifs (charbonnage du Bâneux sur les coteaux de Vivegnis).
- de préserver des sites d'une banalisation due à un reboisement spontané, au moyen de mesures de gestion adaptées,
- d'impliquer des partenaires dans la gestion de certaines parties de site, en particulier à Favechamps, où, CPAS, asbl Favechamps et participants aux potagers collectifs, assurent un contrôle social, évitant ainsi l'appropriation exclusive par certains usagers de lieux isolés. (toxicomanie)
- d'assurer l'accès de tous à des sites de qualité et de constater un endiguement du repli sur soi : on se salue sur les Coteaux. Les usagers sont « concernés » par « leurs » Coteaux et sont particulièrement réactifs par rapport aux nuisances constatées :

signalement ou action directe.

- de réaliser des aménagements simples qui permettent aux pouvoirs publics de mettre en oeuvre des moyens de gestion adaptés à la diversité des milieux.

13. Exemplarité

Le projet peut-il être considéré comme exemplaire ? Pourquoi ?

Quelles bonnes pratiques a-t-il permis de mettre en œuvre ?

Le projet peut-il être considéré comme exemplaire ? Pourquoi ?

- La technique du « tissage » permet de composer un projet point par point en reliant des éléments existants entre eux ; en donnant une lisibilité à quelques éléments clefs même de petite échelle. L'impact global est supérieur à la somme des parties.

Par le biais de lignes de conduite claires établies sur base d'un processus de concertation ou de participation à différents degrés et approuvées par les autorités partenaires, le projet peut être entamé avec des budgets limités, résiduaux à l'échelle européenne, et se construire progressivement. Une durée raisonnable peut être acceptée par les citoyens si des réalisations apparaissent dans un processus continu.

- Le projet a contribué, au niveau local, à un changement de paradigme par rapport à la conception des « espaces verts » tant pour la majorité du public que pour les professionnels chargés de leur entretien : s'écarter de la tentation de maîtrise totale de l'espace et du vivant, pour considérer les réseaux écologiques, les cheminements, les relations sociales et tisser des liens, valoriser les différences, tracer des chemins dans des milieux divers sans nécessairement les maîtriser complètement, changer le regard sur la nature.

Quelles bonnes pratiques a-t-il permis de mettre en œuvre ?

- la mise en place des moyens de gestion appropriés à la diversité des milieux naturels existants ou aménagés a constitué une phase test de mode de gestion différenciée.
- Le processus de projet a été appliqué de 2012-2015 sur un site similaire de la ville de Liège : les espaces verts de l'ancien fort de la Chartreuse, pendant de la Citadelle en rive droite de Meuse.
Les processus participatifs y ont été poussés plus loin grâce à la participation pour ce projet au programme européen Interreg VIB « Value Added ».
- Des initiatives sont venues se greffer sur le site : réalisation avec le C.P.A.S. d'un rucher pédagogique sur le site de Favechamps dans le cadre du projet Biodibap, mise en place d'un éco-centre à proximité immédiate des Coteaux de Vivegnis par l'asbl « la Cité s'invente ».

14. Participation du public

Le projet encourage-t-il activement la participation du public au processus décisionnel ? De quelle façon ?

Le projet cadre-t-il avec les politiques plus vastes mises en œuvre par les autorités nationales, régionales ou locales ?

Le projet encourage-t-il activement la participation du public au processus décisionnel ? De quelle façon ?

- Le projet de sauvegarde et de valorisation des Coteaux de la Citadelle a pris naissance dans les mouvements citoyens.
 - Pour rappel, les Coteaux échappèrent de justesse aux grands travaux d'infrastructures qui ont bouleversé le centre urbain au cours des années soixante et suivantes. Bien plus, ils deviennent lieu de résistance : des habitants s'insurgent contre les projets de rénovation trop radicaux et développent un intérêt croissant pour les qualités de ce site où le patrimoine historique et naturel s'imbriquent étroitement. C'est là que prend naissance un long processus de rénovation et de réappropriation du tissu dense des habitations qui bordent le site et les anciennes routes, chemins, cours ou impasses. Les actions de sauvegarde et de valorisation entreprises dès les années quatre-vingt par les habitants, les associations, les amoureux du site, ont visé notamment à faire découvrir au public les « coins secrets » que contiennent les grands murs des terrasses et des propriétés privées et publiques.
- Le programme de revalorisation a ensuite été élaboré sous l'égide du collectif d'associations a.s.b.l. « Coteaux de la Citadelle »
- Au droit du quartier Saint-Léonard, l'accès aux « coteaux verts » de Vivegnis figurait en bonne place dans le programme du projet de quartier élaboré avec la participation citoyenne dans le cadre de la ZIP-QI Quartier Nord.
- Le respect de ces intentions dans leur concrétisation, menée à bien par les pouvoirs publics a instauré un climat de confiance sur base duquel peuvent se poursuivre ou naître d'autres démarches davantage liées à la gestion des sites et à leur animation.
- Ainsi, sur le site de Favechamps, des potagers collectifs sont cultivés par des riverains, le verger est géré par une association de citoyens, des jardins de réinsertion par le maraîchage ont été mis en place par le Centre public d'aide sociale, des mares et un rucher pédagogique ont été installés dans le cadre de ces activités.
- Un éco-centre à vocation pédagogique créé par l'asbl « la Cité s'invente » a vu le jour en lien avec l'aménagement des Coteaux de Vivegnis. Ses activités seront renforcées par la création prévue en 2017 d'une nouvelle passerelle qui créera un accès direct depuis un quartier densément peuplé du centre urbain.
- La gestion par pâturage des espaces ouverts des anciens vergers et prairies est assurée par un fermier, pour le site de Favechamps et par un berger itinérant, pour le site de la ferme Fabry et les versants sud des Coteaux.

Aujourd'hui, le processus de développement et d'appropriation se poursuit, mais, le contexte et les pratiques évoluent ; le succès des Coteaux et leur devenir suscitent des débats : comment gérer l'impact d'une fréquentation accrue, voire massive lors des événements ponctuels, quelle gestion pour un territoire plus vaste avec des moyens publics de plus en plus restreints, comment maintenir sur le long terme l'implication citoyenne ou renouveler la dynamique des associations qui sont à la base du projet, comment concilier conservation du

patrimoine historique et gestion du milieu naturel, comment éviter un effet de gentrification de l'habitat, ...

Telles sont les questions posées aux gestionnaires tant publics que privés et débattues avec les citoyens qui se sont structurés pour les aborder avec les pouvoirs publics.

15. Sensibilisation

Le projet accroît-il la sensibilisation du public à la valeur des paysages sous l'angle du développement humain, de la consolidation de l'identité européenne ou du bien-être individuel et collectif ? De quelle façon ?

Le projet accroît-il la sensibilisation du public à la valeur des paysages sous l'angle du développement humain, de la consolidation de l'identité européenne ou du bien-être individuel et collectif ? De quelle façon ?

Un site emblématique du paysage liégeois.

Depuis les versants de la vallée mosane et de ses affluents, la ville est perçue selon une multitude des points de vue dominants d'où l'on embrasse tout ou partie du territoire. On peut ainsi l'identifier et la situer, en quelque sorte la posséder ; et c'est la ville toute entière qui devient « paysage » selon la définition du Conseil de l'Europe : « *Paysage* désigne une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations ».

La capacité d'identification et le sentiment d'appartenance qui peuvent s'établir par ces expériences ne sont plus à démontrer.

- L'aménagement des points de vue en tant que lieux publics aux endroits les plus significatifs, les panoramas, concrétisent et symbolisent la dimension collective de cette relation.
- Inversement, depuis le fond de la vallée quelle que soit la direction où porte le regard, les versants verdurés forment la toile de fond omniprésente des espaces publics du centre urbain.
- Le relief prononcé des versants en bordure immédiate des zones les plus densément urbanisées a donné lieu à des figures d'appropriation très caractérisées que ce soit le contraste des pentes infranchissables restées telles quelles, couvertes de bois, la forte structure construite des soutènements des terrasses, la diversité des formes des chemins ou des escaliers qui les rendent accessibles.
- Tous ces éléments, sur lesquels le projet s'est fondé, qu'il a visé à conserver, à valoriser, à développer, à faire percevoir par l'expérience concrète du site, constituent l'identité profonde du lieu où se reconnaissent les locaux, que reconnaissent les visiteurs, où la rencontre avec l'autre peut avoir lieu.

« l'utilité du projet étant de donner à voir plutôt que de se faire remarquer, de lire dans la matière concrète du site la carte de son histoire, d'y tracer son chemin, de comprendre les mutations, d'établir les conditions d'espace et de silence qui permettent d'être avec soi-même et au monde, ... »

S'approprier, partager, sensibiliser

Lieux de ressourcement, de découverte touristique, de convivialité, les Coteaux se prêtent à la rencontre de différents publics.

- Simples promenades pour partager la découverte du site entre amis ou en famille, visites guidées thématiques, potagers collectifs, jardins de réinsertion par le maraîchage, exercices d'études de milieu pour les étudiants, ou opérations de nettoyage associant services communaux et citoyens bénévoles, gestion de vergers, création de mares et d'un rucher pédagogique, installation d'un éco-centre à vocation pédagogique, cueillette dans des jardins plantés d'arbres, arbustes fruitiers et plantes condimentaires à disposition du public ,...

Les fortes déclivités stimulent aussi l'activité physique et sont des défis pour les sportifs. Les sentiers des Coteaux sont des terrains d'entraînement pour les écoliers et se prêtent annuellement à l'organisation d'un grand jogging : la « Corrida des remparts».

- Au départ, le concept « Coteaux » se référait à un quartier et à une partie très limitée du site (Terrasses des Minimés et impasse des Ursulines). La mise en réseau des différentes parties du site et les nouveaux accès créés avec les quartiers riverains ont élargi l'emprise du sentiment d'appartenance à un site bien plus vaste.

Ainsi la grande fête annuelle de la « Nocturne des Coteaux » mobilise les habitants, les associations, les artistes, entreprises, les écoles de tous les quartiers riverains associés aux pouvoirs publics, pour organiser cette grande soirée de convivialité festive qui attire un public international de plus en plus large. On estime à près de 50 000 le nombre de visiteurs de l'édition 2015.

Les pratiques et initiatives sont multiples, en rapport avec la diversité des sites et des usages et le potentiel des sites est loin d'être épuisé.

V. MATÉRIEL COMPLÉMENTAIRE

La version papier du présent formulaire d'inscription, accompagnée d'une copie du matériel numérique sur CD-Rom ou DVD, devrait être adressée par voie postale ou par coursier à l'adresse suivante :

Maguelonne Déjeant-Pons

Secrétaire exécutive de la Convention européenne du paysage

Chef de Division, Agora (A3-32C), Conseil de l'Europe,

F - 67075 STRASBOURG, Cedex

Tél. : +33 (0) 3 88 41 23 98

E-mail : maguelonne.dejeant-pons@coe.int

- Texte (10 pages max.) : *format PDF*
- Photos (10 max.) : *JPEG 350 dpi en haute définition*
- Posters (2 max.) : *format PDF en haute définition ou JPEG 350 dpi en haute définition*
- Vidéo (15 mn max.) : *format-mpeg 2 Il est conseillé de présenter une vidéo (même de qualité d'amateur).*

* * *